

TAXE DE SÉJOUR DANS LA RÉGION

Empolese Valdelsa



La taxe de séjour, en vigueur dans les communes de Capraia e Limite, Castelfiorentino, Cerreto Guidi, Certaldo, Empoli, Fucecchio, Gambassi Terme, Montaione, Montelupo Fiorentino, Montespertoli et Vinci, est destinée à financer les interventions en matière de tourisme, y compris celles visant les structures d'accueil, l'entretien, l'usage et la réhabilitation des biens culturels et environnementaux, ainsi que les services publics locaux.

Qui paye la taxe ?

Ceux qui couchent dans l'une des structures d'accueil du territoire communal, en versant la taxe au gérant de la structure qui remet un reçu.

Combien faut-il verser ?

La taxe est due par personne et par nuitée, jusqu'à un maximum de 6 consécutives.

Le montant de la taxe pour cette structure d'accueil est de

Euro 0,50 par personne par nuitée

Qui est exempté du paiement ?

Jeunes de moins de 14 ans	Porteurs de handicap
Les pèlerins qui parcourent la Via Francigena munis d'accréditation	Etudiants de l'Université de Florence avec sièges sur le territoire de l'Empolese Valdelsa
Clients appartenant à l'Administration publique, aux Forces de Police et organismes équivalents pour les besoins de leur service	Dipendenti di strutture ricettive non residenti che vi alloggiano per motivi di lavoro
Chauffeurs et accompagnateurs de groupes (1 sur 25 personnes)	Clients se servant de la chambre pendant la journée.
Malades et personnes accompagnant ces derniers (1 par patient)	



Portale turistico

Empolese Valdelsa

Nel Cuore della Toscana...

www.toscananelcuore.it